



ALLIANCE AGRICONGO

« Alliance AgriCongo » Appui aux dynamiques paysannes en République démocratique du Congo dans la défense d'un modèle agricole familial durable

Vision

L'objectif spécifique de l'Alliance AgriCongo est formulé comme suit dans la charte de l'Alliance : **« Des organisations paysannes structurées et renforcées participent à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique agricole adaptée et effective en RD Congo, laquelle soutient l'agriculture familiale (paysanne) comme choix d'un développement rural durable. »**

Les organisations membres de l'Alliance AgriCongo Belgique se caractérisent donc par leur soutien aux organisations paysannes (OP) en RD Congo et par l'importance qu'elles attribuent aux rôles économique et institutionnel des OP et à l'agriculture familiale.

Si la RD Congo voit se développer, à travers les initiatives prises en matière agricole, une diversité de modèles de production, soutenus diversement par les autorités et les partenaires techniques et financiers, le choix des membres de l'Alliance AgriCongo est clairement de soutenir un modèle agricole qui soit en adéquation avec les priorités du mouvement paysan congolais. Celui-ci, sans exclure les autres modèles, privilégie très nettement l'agriculture familiale, c'est-à-dire un modèle qui permet aux paysannes et aux paysans de maintenir voire de développer leur autonomie de décision dans leurs exploitations. Avec les organisations paysannes congolaises, les membres de l'Alliance AgriCongo sont convaincus que l'agriculture familiale, loin d'être confinée à une agriculture de subsistance, peut rencontrer les besoins alimentaires des populations congolaises et autoriser une vie décente aux producteurs. Plus globalement, les membres de l'Alliance AgriCongo s'inscrivent dans une perspective de renforcement de la souveraineté alimentaire de la RD Congo.

Il appartient aux membres de l'Alliance de diversifier leurs appuis en fonction des opportunités qui leur semblent répondre à leurs objectifs, mais la priorité collective de l'Alliance se concentrera sur la défense d'un modèle agricole familial durable.

Quelles sont les priorités du mouvement paysan congolais ?

« La CONAPAC s'est donné comme vision de contribuer à l'avènement d'un monde paysan solidaire, professionnel et prospère. »

Un modèle agricole familial est un modèle qui s'appuie sur les exploitations familiales dans lesquelles :

- **seuls travaillent à plein temps les membres de la famille** : ils ne sont pas liés par des rapports de salaire, mais par des liens domestiques. Le travail crée des liens forts entre la famille et l'exploitation.
- **une partie de la production est consommée par la famille elle-même** : les agricultures familiales approvisionnent les marchés, mais l'autoconsommation est aussi un produit de ce travail.
- **le capital est familial** : il est indissociable du patrimoine familial et autorise une autonomie de décision au sein de l'exploitation.

Les femmes ont un rôle capital à jouer dans ce modèle car elles contribuent de manière significative à la production agricole et à l'assurance de la sécurité alimentaire de leurs familles. Le modèle de **l'agriculture familiale doit donc inclure une perspective de genre** pour que les femmes paysannes puissent avoir un accès et contrôle des ressources (productives, éducatives, naturelles, technologiques, financières, politiques, sociales et la ressource temps) de manière équitable et égalitaire.

Les agricultures familiales occupent **des milieux, des espaces et des territoires très diversifiés** : elles manifestent ainsi une grande capacité d'adaptation par leur connaissance des milieux, en valorisant notamment des territoires fragiles, non accessibles à une agriculture industrialisée¹.

« L'agriculture familiale congolaise assure la subsistance de la famille, certes, mais elle alimente le marché, elle contribue à la sécurité alimentaire nationale et augmente la richesse nationale tout en permettant à l'agriculteur d'assurer une vie plus ou moins décente et la scolarité à sa progéniture. Elle régule les économies locales sur une importante partie de l'étendue nationale. » (CONAPAC)

Le modèle agricole familial n'est donc pas en opposition avec un modèle « entrepreneurial » de l'agriculture. En RD Congo, comme ailleurs, les premiers investisseurs en matière agricole sont les producteurs familiaux eux-mêmes. Pour autant que, tenant compte de leur contexte de production, des marges financières leur soient accessibles dans la vente de leurs produits sur les marchés, les producteurs familiaux investissent dans leurs exploitations, que ce soit pour agrandir et aménager les espaces cultivés, pour renforcer leur outillage, pour acquérir des moyens de transformation de leurs productions ou encore pour améliorer leurs conditions de commercialisation. Le modèle agricole familial, loin d'être rétrograde comme on le prétend parfois, pour autant qu'il soit reconnu et soutenu, a une vocation entrepreneuriale.

¹ <http://www.cirad.fr/nos-recherches/themes-de-recherche/agriculture-familiale/definition>

Un modèle agricole durable, socialement, économiquement et au plan environnemental.

Sur le plan social, la durabilité s'évalue en rapport avec l'inclusivité du modèle. Un modèle agricole inclusif permet à chaque productrice et chaque producteur d'accéder de façon sécurisée aux ressources et de trouver sa place dans le secteur agricole, qu'elle/il soit productrice/eur satisfaisant les seuls besoins alimentaires de sa famille, ou de productrice/eur contribuant à la satisfaction des besoins alimentaires de sa communauté, de sa région, de son pays ou encore, via l'exportation, les besoins alimentaires de populations vivant à l'étranger. Un modèle agricole socialement durable permet aux productrices et aux producteurs de tirer de leurs activités des revenus contribuant à faire vivre décemment leur famille.

Cette durabilité sociale ne peut s'appuyer que sur une durabilité économique du secteur agricole. Celle-ci doit pouvoir compter sur des prix rémunérateurs accordés aux productrices et producteurs et sur des appuis résultant de la mise en œuvre de politiques publiques intégrant les intérêts des producteurs familiaux. Ces prix rémunérateurs doivent intégrer la rétribution équitable du travail fourni par tous les membres de la famille, ainsi que du personnel extérieur, la couverture des coûts de productions directs ainsi que des investissements permettant à l'exploitation de se développer et d'améliorer sa productivité.

La durabilité environnementale reposera sur une prise en compte de l'impact des techniques de production mises en œuvre sur les ressources naturelles du cadre de production, qu'elles soient liées à la production ou non. Cette prise en compte visera à permettre à ces ressources de se renouveler et d'être conservées de manière pérenne, en limitant voire en annulant leur détérioration.

Sera priorisé dans les appuis et les politiques, un modèle agricole qui rencontre les besoins alimentaires de la population congolaise. C'est une aspiration forte du mouvement paysan congolais que d'être reconnu comme un acteur incontournable dans la satisfaction des besoins alimentaires du pays, d'autant qu'il est conscient des potentialités agricoles que recèle le secteur rural. Au-delà de ce rôle alimentaire, le mouvement paysan congolais aspire aussi à une reconnaissance de leur rôle économique dans l'espace rural et dans l'économie nationale.

Cette reconnaissance conduira nécessairement à ce que les organisations paysannes soient pleinement intégrées, en tant qu'acteurs, dans la gouvernance du secteur agricole que ce soit au plan local, provincial ou national. C'est en effet en associant les organisations paysannes aux décisions qui les concernent, à leur mise en œuvre et leur évaluation que le modèle agricole, qui sera promu en RD Congo, correspondra aux aspirations des premiers acteurs du secteur, à savoir les paysans eux-mêmes. La reconnaissance des exploitants et des organisations paysannes en tant que acteurs socioprofessionnels du métier agricole sera l'un des garants importants d'une politique agricole efficace, solide et transparente.